

Plan de protection

Natation / Critériums romands d'hiver

CONCEPT DE PROTECTION CRITERIUM SUISSE ROMAND DE NATATION DU 23 AU 25 AVRIL 2021

PISCINE COUVERTE DE GUILLAMO SIERRE

Les motifs et les mesures se fondent sur les ordonnances et les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), sur le concept de Swiss Olympic (Swiss Aquatics) et sur l'Ordonnance covid-19 situation particulière du 19 juin 2020 (Etat au 22 mars 2021) – Sport de compétition/Sport professionnel et Manifestations sportives – BASPO, Christoph Lauener.

Adaptation de l'horaire

Afin de pouvoir respecter les mesures prescrites en raison de la situation actuelle, la Région Suisse Romande se réserve le droit d'apporter quelques modifications au programme et aux inscriptions admises. L'objectif est d'augmenter les pauses entre les courses afin de pouvoir maintenir les distances demandées.

Objectifs

Le présent concept de protection vise à permettre l'organisation du Critérium Romand Hivers de Natation, à huis clos, qui se déroulera du 23 au 25 avril 2021 à la piscine couverte de Guillamo à Sierre, et à protéger tant les nageurs que l'organisation contre l'infection par le COVID-19. Le Club de natation de Sierre compte sur la grande solidarité habituelle et le comportement exemplaire de tous ses participants et leur encadrement.

Présentation

Les règles de distance et d'hygiène personnelles seront effectuées par le biais d'informations, de mesures organisationnelles et surtout de la propre initiative des personnes concernées (affichage, fléchage, délimitation...). Des *Covid Angels* effectueront des rondes afin de faire respecter les mesures en vigueur. Un plan d'occupation et de circulation seront proposés et mis en place.

Mesures générales

Règles de base

- Ce concept prend en considération les espaces intérieurs de la piscine couverte de Guillamo;
- Le port du masque est rendu obligatoire en tout temps pour les athlètes, l'encadrement des sportifs, le jury, les bénévoles et toute autre personne présente dans l'enceinte de la piscine ;
- Avant la compétition, une explication des règles de base d'hygiène et de

- distance aura lieu via l'envoi de ces mesures de protection à tous les clubs ;
- Les athlètes qui doivent probablement encore nager le dimanche après-midi doivent retarder leur check-out le dimanche en conséquence. Il ne sera pas possible de rester dans la piscine de compétition pendant les pauses de midi ;
- Seules les personnes qui ne présentent pas de symptômes peuvent participer à la compétition. Si des symptômes de COVID-19 sont détectés, la participation à la compétition est interdite. La personne concernée doit immédiatement en informer le médecin personnel et le président du Club de natation de de Sierre : par mail president@cnsierre.ch ou téléphone au 078 / 677 78 57;
- Les règles d'hygiène de base doivent toujours être respectées (distance, se laver les mains, désinfection, etc...).

Avant le Critérium Romand Hivers

La semaine précédant le Critérium Romand (du 12 au 18 avril 2021), chaque club engagé devra faire parvenir à l'organisation la liste des athlètes engagés à la compétition. Cette liste devra comprendre, le nom, prénom, adresse, mail et numéro de téléphone de chacun des nageurs engagés. Tous les adultes (coachs, jurys, organisateurs) présents sur site durant la manifestation devront déposer auprès de l'organisation leur feuille de traçabilité. Un contrôle de la véracité des données transmises sera effectué en collaboration avec la Région Suisse Romande (liste officielle des courses journalière). Les données personnelles peuvent être transmises aux autorités cantonales sur leur demande si une contamination au Covid-19 est détectée. Elles sont conservées jusqu'à 14 jours après la compétition et seront supprimées le 15ème jour après la compétition. Les coordonnées collectées mentionneront également les places attribuées pour la restauration.

Accès à la piscine couverte de Guillamo à Sierre

- Seuls les athlètes qui participent à une course dans leurs sessions respective sont autorisés à se trouver dans la piscine ;
- Pour entrer dans la piscine couverte de Guillamo, le port du masque sera obligatoire pour toutes les personnes participant à la compétition (coachs, jurys, organisateurs et nageurs);
- Le port du masque sera obligatoire pour tous les déplacements dans l'enceinte de la piscine (entrée, vestiaires, bords de bassins, tous les lieux liés à l'événement);
- Une prise de température sera effectuée à l'entrée ;
- Des postes de désinfectant seront mis à disposition à l'entrée de la piscine, à l'entrée du bassin et dans les vestiaires. L'enceinte de la compétition est exclusivement réservée aux nageurs en train de concourir, aux entraineurs, au jury ainsi qu'aux bénévoles indispensables à la bonne tenue de la compétition;
- La compétition se déroulera à huis clos, les personnes qui transportent les nageurs et qui ne font pas partie des coachs doivent en aucun cas se regrouper et doivent attendre dans leur voiture, voir rentrer chez eux.
- Aucun brassage de personne transportant les nageurs doit se faire à l'extérieur de la zone de Guillamo et doivent limiter leurs contacts avec d'autre personnes.

Accès à l'enceinte de compétition

- Le sens de circulation dans l'enceinte des piscines pour le bon déroulement de la manifestation est fixé ci-dessous ;
- Pour la circulation dans les piscines, y compris dans la chambre d'appel, le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes participant à la compétition (nageurs, coachs, jurys, organisateurs);
- Il est attendu entre 160 à 180 nageurs de compétition de 12 à 20ans (non révolu pour respecter les règles de l'OSFP)
- Pour les courses, les nageurs suivent le chemin suivant :
 - A la chambre d'appel il n'y a toujours qu'une seule course en attente ;
 - Accès à la chambre d'appel avec équipement ou bonnet du club obligatoire;
 - A la chambre d'appel les nageurs enlèvent leurs survêtements et les déposent dans un sac personnel prévu à cet effet;
 - Les nageurs doivent se désinfecter les mains à l'entrée de la chambre d'appel;
 - O Dès le signal du juge arbitre, ils se placent devant le plot de départ ;
 - A la fin de la série les nageurs sortent : côté « nord » pour les nageurs des lignes 1 à 5, Ils récupèrent leurs équipements et se dirigent côté nord pour rejoindre leur zone ;
 - o L'aide de départ en dos sera désinfecté;
- Des postes de désinfectants seront installés dans les lieux clefs de l'enceinte de la compétition (entrée piscine, chambre d'appel, table technique de chronométrage, table des juges arbitre, sonorisation, poste de chronométrage, bureau backoffice);
- Des poubelles fermées seront mises à disposition pour le dépôt des masques et mouchoirs usagés;
- Un bénévole s'assurera qu'aucune entrée étrangère aux participants de la manifestation ne s'effectue;
- Chaque club devra s'installer dans une zone qui lui est réservé par l'organisateur;
 - Il est de la responsabilité de chaque club de s'assurer que l'ensemble de ses nageurs soient bien regroupé en un même endroit;
 - Des mesures de protection en vigueur en terme sanitaire (désinfection des mains, distanciation sociale...).

Jury et Bénévoles

- 45 personnes intérieurs et 8 personnes extérieur de la piscine seront nommées (après inscription volontaire de leur part) pour mettre en œuvre l'organisation générale. Il est demandé que le jury et les bénévoles soient les mêmes toute la journée afin d'assurer un meilleur tracking;
- En détails le nombre de personnes intérieur de Guillamo :
 Jury (starter, chrono, infor, style, virage, arbitres, officiels, chambre d'appel) =
 16 personnes chaque jour

Membres des staffs équipes = 2 personnes par club max soit environ 18 personnes

Bénévoles (Covid angels, nettoyage, entrée, résultat) = 7 personnes

Extérieur de Guillamo mais dans les tentes, bénévoles (service, Covid angels, nettoyage) = 8 personnes

- Tout le matériel du jury (stylos, sous-mains, chronos) sera désinfecté par une personne responsable, avant et après chaque session;
- Des masques seront à disposition du jury et des Bénévoles ;
- Les déplacements dans l'enceinte des piscines devront se faire en portant le masque ;
- Le jury œuvrant à la chambre d'appel devra porter un masque.

Séances

- La participation aux réunions des chefs d'équipes et du jury devra se faire masquée.
- Le mobilier sera désinfecté entre les 2 séances.
- Des désinfectants seront disponibles à l'entrée de la salle.

Entretien

- Plusieurs fois par jour, la désinfection des surfaces utilisées (poignées de porte, mains courantes, etc.) sera effectuée ;
- La désinfection des surfaces des sols est effectuée quotidiennement.

Traitement de l'eau

D'après les conclusions sur l'effet mortel de l'eau chlorée sur le virus corona, la pratique des sports aquatiques se caractérise par un très faible taux d'accidents et présente donc un risque faible général.

Repas du jury et des bénévoles et des nageurs

- L'ensemble des repas sera servi sous une tente prévue à cet effet ;
- L'accès sera limité et les places seront attribuées.
- Le réfectoire sera organisé afin que la distance puisse être respectée;
- Tables de 4 personnes nominatives, espacées de 1.5m;
- Des postes de désinfectant seront mis en place dans la zone.
- Le port du masque est obligatoire en tout temps, jusqu'à ce que les personnes aient pris place et ne pourra se faire qu'assis. Seulement à ce moment le masque pourra être retiré.
- Les nageurs ne seront pas sous la même tente pour le repas et seront dans leurs zone, prévue à cet effet.

Responsabilités pour la mise en œuvre sur place

- Le Club de natation de Sierre s'engage à veiller à ce que le concept de protection soit mis en œuvre et respecté au cours de la manifestation ;
- Les entraîneurs des clubs sont chargés de contrôler les présences, de respecter et faire respecter les distances et les règles d'hygiène dans la piscine ;
- Le Club de natation de Sierre est chargé de fournir les données d'adresse des participants;

- Chaque participant est responsable du respect de la distance et des règles d'hygiène à l'arrivée et au départ ainsi que dans la vie quotidienne en dehors de l'activité sportive;
- Les entraîneurs et les athlètes des différents clubs participants s'engagent à mettre en œuvre et à respecter le concept de protection et à se soutenir mutuellement.

Communication du concept de protection

- Le concept de protection est proposé et validé par le comité du Club de natation de Sierre ;
- Il est envoyé à tous les clubs inscrits pour la compétition. En outre, il sera publié sur la page web du CN Sierre et sur le site internet de la Région Suisse Romande ;
- Le concept de protection sera continuellement adapté aux ordonnances COVID-19 mises à jour et aux directives correspondantes du Conseil Fédéral;
- Toute modification éventuelle sera immédiatement communiquée.

Personne responsable du plan de protection Atteignable de 7h à 22h, pendant le meeting et au moins durant les 14 jours qui suivent la manifestation

Personne de contact : Frédéric Pobelle

Président du CN Sierre

Ruelle du Manoir 13, 3960 Sierre

078 677 78 57

president@cnsierre.ch